

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
après convocation dématérialisée transmise aux Conseillers Municipaux le 14 février 2022  
à leur adresse électronique conformément à l'article L.2121-10 du CGCT

Séance du 22 février à 19h00 en Mairie  
Présidée par Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Membres présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GROSJEAN Yoann. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents excusés** : BROUSSE Franck. CORBION Rémy. JORO Vincent. LEGER Pauline. MEGHERBI Djamel.

**Pouvoirs** : BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CORBION Rémy à BAUDOUIN Marie-Christine. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège.

**Secrétaire de séance** : PRUDENT Didier.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ACCUEIL  
PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet concernant la construction d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs,

Considérant qu'il convient de solliciter des subventions auprès de divers financeurs,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la première phase de la construction d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux Phase 1	500 000 €	Région Phase 1 (20%)	100 000 €
Maitrise d'œuvre Phase 1	36 000 €	DETR Phase 1 (50%)	250 000 €
		CAF Phase 1 (10%)	50 000 €
		Fonds propres	136 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>536 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>536 000 €</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter les subventions auprès des divers financeurs,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire du présent acte

qui a été transmis en Préfecture, le

et publié à la porte de la Mairie, le

À Saint Germain du Puy, le

25 FEV. 2022

25 FEV. 2022

25 FEV. 2022

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20220222-DEL-2022-02-04-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2022  
Date de réception préfecture : 25/02/2022